

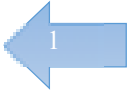


GRAD / IIED / NORAD
Programme de Renforcement des
capacités locales de gestion des

**ATELIER DE CONCERTATION
AVEC LES INSTITUTIONS
LOCALES A NARA**

Juillet 2001

Idrissa MAIGA
Gouro DIALLO
Nicola HODGES



GRAD / IIED / NORAD

**Programme de Renforcement des capacités locales de
gestion des conflits**

**ATELIER DE CONCERTATION AVEC
LES INSTITUTIONS LOCALES A
NARA**

16 - 17 Juillet 2001 à Nara

Juillet 2001

Idrissa MAIGA
Gouro DIALLO
Nicola HODGES

1. INTRODUCTION

Le 16 et 17 Juillet 2001 s'est tenu a Nara un atelier de concertation dont le thème était : Atelier de concertation avec les institutions locales. Cette formation organisée par l'O.N.G, Groupe Recherche Actions de Développement a bénéficié de l'appui financier de NORAD.

Un discours de bienvenu a d'abord été prononcé par l'adjoint au maire de la commune de Nara.

Dans son discours d'ouverture, le délégué du Gouvernement du cercle de Nara a décrit pour les participants, le défi que constitue la gestion des ressources naturelles caractérisées par leur insuffisance dans notre localité et des conflits qu'elle suscite. Ainsi, il a attiré l'attention de l'atelier sur le sérieux que les populations de Nara attendent des assises et l'espoir que l'on place dans les résultats pertinents qui en seront obtenus.

Face a plus de la quarantaine de participants, l'équipe du GRAD assisté du Président du Conseil de cercle, du juge de Paix à compétence étendue du tribunal civil de Nara d'un traducteur en langue nationale bambara a introduit l'objectif et les thèmes de la rencontre.

Les Participants étaient en général des élus locaux et des représentants des associations d'agriculteurs , d'éleveurs , de femmes et des personnes ressources venant des projets de développement, des ONG ou de l'administration.

2. LES COMMUNICATIONS

La première a été celle du GRAD qui devait présenter le programme et les objectifs de l'atelier:

2.1 PRESENTATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES DE GESTION DES CONFLITS - GRAD/IIED/JAM SAHEL -

Dans le cadre du programme intitulé « Programme de Renforcement des capacités locales de gestion des conflits » entrepris par le consortium d'ONG : GRAD , JAM SAHEL , et IIED sur financement de NORAD , il a été prévu des réunions de concertation avec les institutions locales existantes (conseils communaux , comités de paix) pour leur expliquer le programme de recherche – action et identifier avec eux les questions de recherche spécifique de leurs zones .

La vision actuelle des résultats attendus est la suivante :

- l'existence d'institutions locales opérationnelles qui puissent gérer les conflits dans leur zone
- ces institutions ont une légitimité locale et sont reconnues officiellement par les autorités
- l'expérience de GRAD et Jam Sahel dans le soutien de l'émergence et des activités de ces institutions fasse école au Mali et ailleurs

Cette vision suppose que le programme s'inscrit dans une logique progressive d'appropriation de la recherche – action par les institutions locales à travers leur implication et leur participation active à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

2.1.1 .Objectifs du programme :

Objectif 1 : *(Une meilleure compréhension des causes et conséquences des conflits)*

- Mener des études prospectives pour recenser les foyers de conflits , les types de conflits , leur nature , les acteurs impliqués , les méthodes de règlement en cours ou ayant déjà fait leur preuve
- Faire une étude bibliographique afin d'identifier les études déjà réalisées au Mali ainsi que les grandes questions de recherche qui pourront informer le programme de recherche – action .
- Mener des concertations avec les institutions locales (conseils communaux , comités de paix) afin de les impliquer dans tous les aspects du programme de recherche – action (définition du cadre analytique , définition du programme de recherche , mise en œuvre de la recherche , l'analyse etc....)

Objectif 2 : *(L'identification des dispositions institutionnelles appropriées)*

- Développer une méthodologie qui permettra aux institutions locales d'analyser elles – mêmes leurs forces et leurs faiblesses institutionnelles plutôt que de faire un audit institutionnel par un consultant externe (comme initialement prévu)
- Former des représentants des institutions locales dans la méthodologie ci-dessus et faciliter un processus de concertation et d'analyse au niveau local afin que l'éventuelle identification des cadres institutionnels de gestion des conflits soit le fruit d'un processus local (et non extérieur)

Objectif 3_: *(Sensibiliser les décideurs politiques)*

- Retenir un consultant pour le suivi du processus politique et de réforme législative en matière des ressources naturelles

2.1.2. Objectifs des rencontres de concertation locales :

Elles doivent servir à débattre la problématique des conflits et à assurer que le cadre analytique qui sera retenu coïncide avec les vrais besoins d'information des conseils communaux et des comités de paix. Ces concertations serviront aussi pour faire le choix définitif des études de cas , de fixer la méthodologie de la recherche ainsi que les modalités de participation des ressources locales .

Elles peuvent déboucher sur la mise en place d'un comité local de recherche composé des membres des conseils communaux , des comités de paix et d'autres parties prenantes (administration , personnes ressources , ONG locales) afin de faciliter la concertation entre toutes les parties . Une telle éventualité pourrait être décidée après les premières concertations et de commun accord avec les conseils communaux et / ou les comités de paix .

Toutefois certains risques peuvent exister : Comment s'assurer qu'un tel comité ne soit pas dominé par les élites de la zone , les intellectuels ou les citoyens ressortissants de la zone .

Les éléments de l'étude prospective peuvent servir de données de base pour ces rencontres et permettre aux participants de valider et /ou de donner des caractérisations générales (origines) et des questions de recherche qui doivent orienter les études de cas .

2.1.3. Quelques résultats de l'étude prospective

Quelques questions de recherche

Pour mieux orienter la recherche les hypothèses doivent être sous-tendues par quelques questions importantes auxquelles la recherche est censée répondre . Toutefois les questions qui suivent sont indicatives et sujettes à l'itérativité , donc susceptibles d'être revues , corrigées et réadaptées aux conditions et aux objectifs de la recherche à tout moment :

- ❖ Comment analyser la problématique foncière et de gestion des ressources naturelles dans les zones d'étude ?
- ❖ Quels sont les types de conflit les plus fréquents et les plus récurrents qu'on rencontre dans les zones d'étude ?
- ❖ Quelles sont les causes réelles (lointaines et immédiates) des conflits et la possibilité de les analyser objectivement ?
- ❖ Qui sont généralement les protagonistes des conflits dans les zones indiquées ?
- ❖ Comment se manifeste le rôle des associations locales dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ?

- ❖ Quels sont les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits ?
- ❖ Qu'est ce qui fait que les lois semblent inadaptées ou inacceptées dans la gestion des conflits et quelles sont les raisons de l'inacceptation des verdicts prononcés ?
- ❖ Quels sont les aspects positifs et les insuffisances du droit coutumier dans la résolution des conflits ?
- ❖ Les femmes ont – elles un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ? En quoi consiste – t – il et à quel niveau ?
- ❖ Quel est le rôle de la société civile dans la prévention et la gestion des conflits ?
- ❖ Quel est le rôle des ressortissants (intellectuels , hommes politiques , émigrés ...) résidant dans le milieu urbain dans l'apaisement ou l'aggravation des conflits locaux ?
- ❖ Quel est le rôle des autres intervenants (ONG , ligue des droits , Etat , observatoires , réseaux etc ...) dans la prévention et la gestion des conflits ?
- ❖ Que peut – on attendre de la mise en œuvre de la décentralisation par rapport aux conflits ?

2.1.4. Critères de choix des études de cas

- ❖ Etant donné que l'étude prospective nous a permis de découvrir plusieurs conflits dans les deux zones , il est essentiel de fixer des critères qui permettent de choisir les cas qui doivent être détaillés . On peut donc retenir entre autres :
- ❖ Les conflits fonciers et/ ou de gestion des ressources naturelles (terres , pâturages , eaux , forêts etc ...)
- ❖ L'existence du conflit dans les zones d'étude prévues dans le programme
- ❖ Les conflits n'ayant jamais fait l'objet d'étude ou les conflits dont l'objectif des études précédentes ne sont les mêmes que les nôtres
- ❖ Les conflits ayant connu plusieurs formes de règlement (coutumier , administratif , judiciaire , autre ...)
- ❖ Les conflits à rebondissements multiples

- ❖ Les conflits ayant connu un stade avancé d'affrontement (menaces sérieuses , utilisation d'armes , affrontement de personnes ou de groupes de personnes etc ...)
- ❖ Les conflits ayant impliqué des communautés à la différence de conflits individuels
- ❖ Les conflits dont la collecte et l'analyse de l'information sont possibles au niveau village/ commune , administration et autres intervenants
- ❖ La perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner au niveau village / commune / région / société

2.2. LA COMMUNICATION DU P.I.S.A présentée par Mr Oumar COULIBALY a porté sur la nature des conflits, leurs protagonistes, leurs causes, leur cadre de gestion et une analyse sur la portée des méthodes de gestion des conflits et de leurs conséquences. L'intervention du PISA débouche sur le vœu de voir naître un schéma mensuel de gestion des conflits et une maximalisation des concertations. Cet exposé a soulevé un certain nombre de questions : la part des emballements politiques dans l'évolution des conflits, le rôle dévolu aux collectivités locales dans la gestion des conflits, distinctions entre litiges et conflits et leurs cadres de règlement. Ces questions ont été prises en compte et traitées comme des amendements ou des détails à éclaircir selon les cas.

2.3. LA COMMUNICATION DU COLLECTIF DES FEMMES présentée par Mme Lallabou CISSE il a mis à nu toutes les inégalités dont les femmes sont victimes dans la gestion des ressources naturelles et la ségrégation qu'elles subissent dans la gestion des conflits qui en résultent. Elle a décrit le rôle prépondérant qui est dévolu aux femmes dans la prévention et la gestion des conflits par la sensibilisation dont elles sont capables, leur rôle d'agents crédibles en matière de réconciliation , la nécessité de leur implication dans une volonté réelle de dépanouissement et le caractère vital que revêtent certaines ressources naturelles pour les femmes : la terre, le bois, l'eau etc... Elle a identifié certains types de conflit qui opposent les femmes entre elles ou entre elles et les éleveurs.

2.4. LA COMMUNICATION DU JUGE DE PAIX DU TRIBUNAL DE NARA a porté sur les conflits et les lois. Il s'agissait du rôle du droit moderne et du droit coutumier dans la prévention et la gestion des conflits de gestion des ressources naturelles dans le cercle de Nara. Les participants profanes du droit pour la plupart se sont saisis de l'occasion de cet atelier de formation pour réaliser que la citation des protagonistes devant un tribunal n'est pas souhaitée même par le juge, que la justice est le dernier rempart en cas de litige, que les autorités judiciaires elles-mêmes procèdent à de larges consultations et concertations avant de prononcer toute décision judiciaire difficile, que les procédures civiles sont la chose des protagonistes y compris les dépendent qu'elles suscitent. Le juge a indiqué aux participants l'importance qui revêt la culture d'un espace de concertation et de médiation dont les acteurs doivent être des personnes bénéficiant de la confiance et du respect des populations.

Chacune des communications a été suivie de débats sous forme de questions - réponses qui ont permis à tous les participants d'être au même niveau d'information par rapport au programme et par rapport à la problématique des conflits de GRN.

3. LES TRAVAUX DE GROUPE

(cf résultats des travaux de groupe en annexe)

A ce niveau , trois groupes de travail ont été constitués. Ils devaient se pencher sur une serie de quatre questions qui sont les suivantes :

- 1- Elaborer des critères de choix définitif des études de cas et justifier chacun des critères retenus
- 2- Trouver les questions de recherche les plus pertinentes pour atteindre les objectifs de l'étude de cas
- 3- Proposer deux conflits qui peuvent être retenus pour servir les études de cas et donner les possibilités et les blocages prévisibles pour chacun.
- 4- Proposer les meilleures modalités d'implication des ressources locales au programme.

3.1. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE GROUPE

Les travaux d'ateliers ont abouti à des résultats pertinents dont la synthèse constituée d'éléments de réponses unanimement partagés se présente comme suit :

3.1.1. CRITERES :

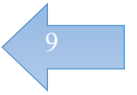
Dans l'élaboration des critères de choix définitif des études de cas et la justification apportée par les groupes on retiendra:

- ❖ Conflits frontaliers (dans la zone litigieuse) liés à l'habitat, aux terres de cultures, pâturages, points d'eau, enlèvement d'animale insécurité dans la zone de nara.

Ce qui nous donne la synthèse suivante pour les critères de recherche:

- *Les conflits fonciers et/ ou de gestion des ressources naturelles (terres , pâturages , eaux , forêts etc ...)*
- *L'existence du conflit dans les zones d'étude prévues dans le programme*
- *Les conflits n'ayant jamais fait l'objet d'étude ou les conflits dont l'objectif des études précédentes ne sont les mêmes que les nôtres*
- *Les conflits ayant connu plusieurs formes de règlement (coutumier , administratif , judiciaire , autre ...)*
- *Les conflits à rebondissements multiples*
- *Les conflits ayant connu un stade avancé d'affrontement (menaces sérieuses , utilisation d'armes , affrontement de personnes ou de groupes de personnes etc ...)*
- *Les conflits ayant impliqué des communautés à la différence de conflits individuels*
- *Les conflits dont la collecte et l'analyse de l'information sont possibles au niveau village/ commune , administration et autres intervenants*
- *La perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner au niveau village / commune / région / société*
-
- ❖ *Conflits frontaliers (dans la zone litigieuse) liés à l'habitat, aux terres de cultures, pâturages, points d'eau, enlèvement d'animale insécurité dans la zone de nara.*

3.1.2. QUESTIONS DE RECHERCHE



- ❖ Comment analyser la problématique foncière des conflits transfrontaliers à travers les cas spécifiques du cercle de Nara.
- ❖ Enrichie : Question 5
Ajouter : comités de gestion des conflits
- ❖ Comment impliquer davantage les femmes dans la gestion des conflits de G.R.N.
- ❖ Quel est l'impact des accords de transhumance sur les conflits de G.R.N.
- ❖ Quel est l'impact (ou conséquence) de la matérialisation des frontières (espaces) sur la gestion des conflits.
- ❖ Quel est l'impact de P.A.T. (P.A.C) sur la gestion des conflits.

La synthèse des questions de recherche donne le résultat suivant :

- *Quels sont les types de conflit les plus fréquents et les plus récurrents qu'on rencontre dans les zones d'étude ?*
- *Quelles sont les causes réelles (lointaines et immédiates) des conflits et la possibilité de les analyser objectivement ?*
- *Qui sont généralement les protagonistes des conflits dans les zones indiquées ?*
- *Comment se manifeste le rôle des associations locales et des comités dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ?*
- *Quels sont les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits ?*
- *Qu'est ce qui fait que les lois semblent inadaptées ou inacceptées dans la gestion des conflits et quelles sont les raisons de l'inacceptation des verdicts prononcés ?*
- *Quels sont les aspects positifs et les insuffisances du droit coutumier dans la résolution des conflits ?*
- *Les femmes ont – elles un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ? En quoi consiste – t – il et à quel niveau ?*
- *Quel est le rôle de la société civile dans la prévention et la gestion des conflits ?*
- *Quel est le rôle des ressortissants (intellectuels , hommes politiques , émigrés ...) résidant dans le milieu urbain dans l'apaisement ou l'aggravation des conflits locaux ?*
- *Quel est le rôle des autres intervenants (ONG , ligue des droits , Etat , observatoires , réseaux etc ...) dans la prévention et la gestion des conflits ?*

- *Que peut – on attendre de la mise en œuvre de la décentralisation par rapport aux conflits ?*
- ❖ *Comment analyser la problématique foncière des conflits transfrontaliers à travers les cas spécifiques du cercle de Nara?*
- ❖ *Comment impliquer davantage les femmes dans la gestion des conflits de G.R.N.?*
- ❖ *Quel est l'impact des accords de transhumance sur les conflits de G.R.N.?*
- ❖ *Quel est l'impact (ou conséquence) de la matérialisation des frontières (espaces) sur la gestion des conflits.?*
- ❖ *Quel est l'impact de P.A.T. (P.A.C) - Plan d'Aménagement du Terroir / de la commune sur la gestion des conflits?*

3.1.3. CHOIX DE CONFLIT POUR L'ETUDE DE CAS

A la synthèse le conflit qui semblait être le mieux indiqué était celui de djinké et Troungoumbé , mais les participants ont préféré énumérer tous ceux qui pouvaient être pertinents avec leurs caractéristiques avant de le retenir . Les raisons du choix de ce conflit sont les caractéristiques énumérées sous chaque conflit.

❖ **Conflit de Djinke et Troungoumbe :**

- Entre 2 communes.
- problème de délimitation
- Agriculteurs/agriculteurs
- éleveurs Peuls et agriculteurs Soninke.
- Type de conflit courant dans la zone.
- Toutes les généralités des conflits dans la zone.
- Terre – eau.
- Rebondissement.
- Opposant différentes sensibilités.

❖ Dioromé :

- Eleveurs peulhs
- Agriculteurs soninké
- Type de conflit fréquent dans la zone.

❖ Balagougou

- Entre agriculteurs
- Conflits dans les mêmes familles.

❖ Garns et Yadass

- Entre 2 villages de la même communes
- Agro-pasteurs dominante pastorale

❖ Missira – Samoura et Naïmé

- Entre un village malien et un village Mauritanien autour d'un point d'eau et de terres agriculteurs/agriculteurs.

3.1.4. Modalités d'implication des différents acteurs :

Les participants ont laissé au GRAD l'initiative des modalités d'implication des différents acteurs au programme , l'important étant surtout qu'il soit participatif à toutes les étapes .

Avec qui ?

Quand ?

Comment ?

Pourquoi ?

Où ?

A N N E X E S

RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE

TRAVAUX DU GROUPE I

Mahamadou Diawara
Souleymane Tounkara
Yacouba keïta
Hatoumata Damba
Baba Hamed Koureïchi
Siaka Kamaté
Moussa Bagayogo
Baba Boly
Hatoumata Damba
Naba Soucko
Barou Camara

1- Elaborer des critères de choix définitif des études de cas et justifier chacun des critères retenus.

1-1 Les conflits fonciers et/ou de gestion des ressources naturelles (terres, pâturages, points d'eaux (puits, marres))

POURQUOI :

TERRE : non délimitation des zones agricoles et pastorales (pas de P.A.T.)

- agriculture itinérante (extension des cultures)
- élevage extensif (mauvais gardiennage des troupeaux)
- inexistence de documents écrits (par rapport à la propriété foncière)
- non d'élimination des frontières (Mali – Mauritanie)

1-2 Pâturages :

- accords de transhumance (Mali – Mauritanie)
- manque de P.A.T.
- nombre élevé des troupeaux

1-3 Points d'eaux

- Insuffisance des points d'eaux
- Tarsissement précoce des marres
- Insuffisance des puits et leur tarsissement en saison sèche.

- 2- Existence des conflits dans la zone de Nara
- 3- Les conflits ayant plusieurs formes de règlements (coutumier, administratif, judiciaire, autre...)
- 4- Des conflits n'ayant jamais fait l'objet d'étude. (cas des partis politiques et exploitation collective des femmes)
- 5- Conflits à rebondissements multiples
- 6- Conflit ayant connu un stade avancé d'affrontement (menaces sérieuses, utilisation d'armes, affrontement de personnes ou de groupes de personnes...)
- 7- Les conflits ayant impliqué des communautés à la différence des conflits individuels
- 8- Conflits dont la collecte et l'analyse de l'information sont possibles au niveau village, commune, administration et autres intervenants.
- 9- La perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner au niveau village/commune/région/société.

2^{ème} QUESTION

- Toutes les questions de recherche posées ont été retenues en plus de :
- Est-ce que la non-matérialisation des frontières inter villageois, inter-régionales, internationales, inter-communales à une incidence positive ou négative sur la question des conflits ?
- Est-ce que les P.A.T. existent ? Si oui quel a été son incidence sur la gestion des conflits. Si non quelles est son influence sur la gestion des conflits ?

3^{ème} QUESTION

N0 1 Conflits liés à la gestion des espaces transfrontaliers.

Cas : de Missira Samoura du Mali et son voisin Mauritanien.

Cas des GARNS ET Yadass (deux villages maliens).

NIVEAU NATIONAL :

Possibilités : potentiel local disponible pour l'étude (villages, communes, projets, O.N.G, personnes ressources, autorités locales)

Difficultés : - manque de ressources financières pour mener la recherche
- héritage socio-culturel.

NIVEAU INTERNATIONAL

Possibilités : documentation (accords et conventions internationales).

Blocages : - manque de matérialisation

- Difficultés d'accès à la documentation
- Difficultés d'implication des décideurs

N0 2 Entre Agriculteurs-Eleveurs :

Possibilités :

- accessibilité et disponibilité des différents acteurs.
- décentralisation
- Respect du droit coutumier

Blocages :

- pas de schéma consensuel de révolution
- manque de confiance entre les protagonistes
- incivisme des protagonistes.

4^{ème} QUESTION

Approche participative impliquant tous les acteurs (autorités locales, politiques, administratives, projets, O.N.G, protagonistes, associations, personnes ressources)

Leaders d'opinion.

Modibo Doucouré
Makan Togola
Douty Diarra
Bella Doucouré
Mohamed LAGDAF Coulibaly
Aïssa Coulibaly
Lalla Aïché Dicko
Modibo Sylla
Nana Soucko
Boubacar Ouka Boly
Baba Kouyaté
Baradji ANTHIOUMANE

1- CRITERES DE CHOIX :

- Les conflits fonciers et de gestion des ressources naturelles : terres, pâturages, eau, forêts, pistes de passage et de transhumance (bourtols).
- Conflits frontaliers (dans la zone litigieuse) lies à l'habitat, aux terres de cultures, pâturages, points d'eau, enlèvement d'animale insécurité.
- Ces conflits transfrontaliers n'ont jamais fait l'objet de rencontres et concertations périodiques.
- Les conflits ayant connu plusieurs formes de règlement foncier, de transhumance, divagation des animaux, points d'eau (coutumier, administratif, judiciaire autre).
- Les conflits à rebondissements multiples (le foncier, d'eau, les pâturages, les zones frontalières etc...).
- Les conflits ayant un stade avancé d'affrontement (meurtre, d'utilisation d'armes, affrontement de personnes ou groupe de personnes etc...) interdiction de séjour, difficultés de cohabitation.
- Les conflits ayant impliqué des communautés à la différence des conflits individuels.
Ex : (Peulhs, maures) éleveurs transhumance et sédentaires (Soninkés bambaras).
- La collecte et l'analyse de l'information des conflits sont possibles au niveau village/commune/administration et autres intervenants ONG-Stop Sahel.

- La perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner au niveau /commune/région/société, peuvent être retenus comme critères d'étude de cas existants dans le cercle de Nara.
- Pour bien analyser, il faut recenser et étudier la problématique, de gestion des ressources naturelles et des conflits transfrontaliers à travers des cas spécifiques du cercle de Nara. Adoption du reste des questions formulées.

3) **2 types de conflits retenus pour étude de cas : Dioromé**

1- Conflits entre Agriculteurs sédentaires et Eleveurs Peuls

Possibilité : disponibilité des sédentaires à tout moment

Blocages : - tenir compte du calendrier des nomades

- migration des familles en cas de mauvaise récolte

2- Litiges fonciers entre agriculteurs

Possibilités : se référer au droit coutumier possibilité d'identifier les acteurs réels et de s'informer auprès des chefs coutumiers.

Blocage : réticence, non-disponibilité de certains acteurs.

4- Modalité d'implication et de participation des ressources humaines dans la gestion des conflits :

- Implication de l'association des municipalités dans la résolution des conflits de gestion des ressources humaines.
- Création d'une structure de médiation et de réconciliation /niveau commune (personnes- ressources respectables ou influentes).
- Renforcer et redonner confiance aux institutions traditionnelles (chefs de village et conseillers les chefs religieux, les castes, les cousinages, les personnes- ressources dans la prévention des conflits).

TRAVAUX GROUPE III

Diarkamady Dantioko
Amadou Sissoko
Sidi Abdallah Diarra
Abdramane Fadel
Cheick Traoré
Fatoumata Soumaré
Amadou boubou Boly
Coumba Keïta
Lalla bou Cissé Cissé Housseini
Barou Coulibaly

CRITERES DE CHOIX DEFINITIFS DES ETUDES DE CAS ET JUSTIFICATIFICATION

CRITERES :

- 1- Insuffisance de point d'eau, terres exploitables, insuffisance pâturages – élevage extensif, insuffisance des pluies – manque d'eau, inexistence de schéma d'aménagement de terroir.
- 2- Contact direct avec l'objet de l'étude (conflit) la matière à étudier fait partie du quotidien pour une meilleure participation à la base.
- 3- Cela évite de refaire exactement ce que d'autres ont fait – permet de gagner en expérience variée – vers de nouvelles découvertes et enrichi les études précédentes.
- 4- En cas de conflit, recours fréquent aux différents niveaux (administratif, coutumier, judiciaire).
- 5- Permet de bien diagnostiquer le mal.
- 6- Moyen de prévention des affrontements de personnes.
- 7- Permet d'élargir aux conflits frontaliers
- 8- Facilité de l'étude par la disponibilité des données – participation à toutes les étapes du processus – résultats originaux – réduction du coût de l'étude – restitution facile à la base.
- 9- Impact entraînant la dégradation du tissu social ; facilite la recherche des solutions adaptées.
- 10- Le conflit a un caractère frontalier.
 - Le cercle est frontalier.

QUESTION DE RECHERCHE :

Questions retenues :

1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13.

Questions reformulées :

5- Comment se manifeste le rôle des associations locales et comités de gestion dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ?

Additifs :

- ❖ Au 9 comment les impliquer davantage dans la gestion des conflits GRN.
- ❖ Quels peuvent être les rôles des communautés locales et des Etats dans la prévention et la gestion des conflits ?
- ❖ Quels peuvent être les rôles des chefs coutumiers et religieux dans la prévention et la résolution des conflits ?
- ❖ Quel impact des accords de transhumance sur les conflits GRN ?

EXCERCICE 3 : conflits pour études de cas

a) Conflit entre agriculteur de Badalabougou (commune de Daba) à propos de champ de culture.

Déjà fait : administration, justice de Nara et actuellement cours d'appel (Bamako)

b) Conflit entre agriculteurs de Djenké (commune de Allahina) et éleveurs de Trounkoumbé.

1^{ère} solution – Chefs coutumiers et administration (réconciliation).

10 ans après – récurrence et implication dans 5 ans après rebondissement en 2001.

EXCERCICE 4 : Modalités d'implication et de participation :

- Sensibilisation des décideurs politique.
- Mise en place et formation de médiateurs sociaux.
- Création de plate forme de concertation entre acteurs.

COMMUNICATIONS

**GROUPE DE RECHERCHE-ACTION
POUR LE DEVELOPPEMENT
(GRAD)**

**ATELIER SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES DE
GESTION DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES
NARA LES 16 ET 17 JUILLET 2001**

Communication n°2

Préparé par :

Baradji Anthioumane, chargé de volet Appui à la Production Rurale
Camara Oumar Sadia, chargé de volet Appui à l'Autopromotion
Coulibaly Barou Mamadou, chargé de Suivi-Evaluation
PISA-Nara

Contexte de la communication

Depuis juin 1990, l'organisation non gouvernementale GRAD (Groupe de Recherche –Action pour le Développement) intervient dans le cercle de Nara, en appui aux efforts des populations visant à améliorer la qualité de leur vie dans l'actuelle commune de Niamana. Ainsi il a contribué à la réalisation d'infrastructures villageoises (puits à grand diamètre cimentés), centres d'alphabétisation fonctionnelle ; à la mise en oeuvre d'initiatives communautaires socio – économiques et de sécurité alimentaire (micro – crédits, banques de semences d'arachide, banques de céréales) ; appuyé les actions de protection de l'environnement (production et plantation d'arbres, ouvrages anti-érosifs en aménagement des champs), formation d'hygiénistes secouristes et d'accoucheuses traditionnelles. Compte tenu des enjeux environnementaux en cours dans notre pays en général et dans la bande sahélienne en particulier, le GRAD a décidé de mettre à la disposition des communautés et collectivités décentralisées du cercle ses expériences et ses expertises en matière de renforcement des capacités locales de prévention et gestion des conflits liés aux ressources naturelles. En vue d'obtenir leur contribution à cet exercice, les autres acteurs au développement de la zone ont été approchés et sollicités. C'est en cela que la présente communication participe en toute modestie à la stimulation des réflexions à travers le thème suivant : *Problématique des conflits de gestion des ressources naturelles (GRN) dans le cercle de Nara : analyse des causes et des conséquences, les acteurs impliqués, les problèmes transfrontaliers, le rôle des collectivités décentralisées.*

Cette étape devra être le point de départ d'un processus à approfondir dans une approche toujours participative.

Généralités

Peuplé essentiellement de soninkés, bamanans, peuls, maures s'adonnant majoritairement à l'agriculture et à l'élevage, le cercle de Nara compte 190 284 habitants répartis entre onze

(11) communes rurales. Il est situé dans la partie sahélienne du Mali et constitue une des zones d'élevage par excellence du pays avec une superficie de 30 746 km². Ainsi il fait partie de cette bande frontalière communément exploitée par les agriculteurs (sédentaires) et les éleveurs (semi-nomades et transhumants) aussi bien maliens que mauritaniens. Ainsi, Nara est une zone de transhumance et de transit de nombreux troupeaux mauritaniens avec comme conséquences l'augmentation incontrôlée de la pression sur les ressources naturelles et l'accélération de leur dégradation. Toutes ces activités reposent entièrement sur les ressources naturelles (eaux, sols, végétation, etc.). C'est pourquoi, la cohabitation séculaire fondée sur des rapports de divers ordres n'est pas toujours sans problème. En dépit des contraintes parfois impitoyables, le cercle de Nara dispose d'un potentiel en ressources naturelles.

Les pluies sont souvent insuffisantes pour les cultures hivernales. Les cours d'eau véritables sont inexistant ; ils se présentent sous des formes d'oueds reliant des mares. Les principales mares sont : Tonko alimentant une chaîne de petites mares autour de Guiré, les chaînes de mares de Dilly, Fallou, Alasso, Damba, Kaloumba, les mares isolées de Goumbou, Digan etc. La plupart de ces mares tarissent 2 à 6 mois après l'arrêt des pluies. Par ailleurs, en dehors des possibilités hydrogéologiques offertes par les dolérites permianes et les formations gréseuses (existence de fissures captables sur

forages), les alluvions quaternaires au niveau de la Vallée du Serpent sont les seuls horizons aquifères exploitables sur puisards associés aux dépressions souterraines (STOP-SAHÉL, étude Vallée du Serpent, 1990-1991).

La végétation est de types savanes herbeuses ou arbustives par alternance ou du nord au sud. Les espèces herbeuses fournissent en années de bonne pluviosité de vastes champs de fonio et de gombo sauvages, du cram-cram. Les graminées constituent la base de l'alimentation du bétail tandis que des espèces arbustives procurent des produits de cueillette (jujube, gomme arabique etc.) ainsi que la matière première pour l'artisanat et la médecine traditionnelle. Les forêts du Gringalé et du Lougré offrent des pâturages de plus de 5 000 ha, avec comme difficulté l'absence de point d'eau permanent (STOP-SAHÉL, étude Vallée du Serpent, 1990-1991).

Collectivités décentralisées et gestion des Ressources Naturelles :

Depuis les élections de 1997, la décentralisation est devenue effective. A ce jour, la mise en place des conseils communaux est effective et les équipes des mairies sont fonctionnelles dans l'ensemble du cercle. Les collectivités décentralisées avec les nombreux défis à relever sont alors opérationnelles et leur rôle est désormais prépondérant dans la gestion des ressources naturelles. Ainsi, la loi 93/12 de janvier 1993 stipule entre autres que les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement d'intérêt local ou régional ; chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres ; elle s'administre librement par des assemblées ou conseils élus et dispose de services créés par elle-même à cet effet. Plus spécifiquement, les lois 95034 Code des Collectivités Territoriales et 96050 portant principes de constitution et gestion du domaine des collectivités, accordent des prérogatives et des responsabilités aux élus et au conseil municipal/communal. En effet la commune est responsable de la gestion, de l'aménagement, de la conservation, de la sauvegarde du patrimoine. Elle doit préserver l'environnement, les ressources naturelles et l'équilibre écologique (Art. 11 Loi 96050). A cet effet, la commune élabore un schéma d'aménagement du terroir qui précisera les différentes affectations en domaines : agricole, pastoral, forestier, habitat, faunique, piscicole, etc.

Place des Ressources Naturelles dans la vie des communes

En tant que cadre de développement, la commune constitue la collectivité référentielle pour les mesures de la qualité générale de la décentralisation. Or les ressources potentielles les plus importantes pour soutenir les initiatives de développement sont celles que procure le milieu naturel d'une part, les impôts et taxes d'autre part. A présent, le constat est formel et constant sur les difficultés de mobilisation des fonds auprès des contribuables. Cela s'explique en partie par l'état de pauvreté de ces derniers doublé de l'insécurité alimentaire quasi permanente à Nara ; mais aussi et surtout par le manque de tact des nouveaux élus confrontés à l'incivisme des populations pourtant pressées de voir leurs conditions de vie s'améliorer. La situation n'est pas désespérée mais en attendant une amélioration significative des rapports de collaboration entre les acteurs locaux (surtout élus communaux et populations), le manque d'organisation de l'exploitation des ressources naturelles persiste et les pressions s'accroissent.

Ainsi, en dépit de leur état de dégradation poussée, les ressources naturelles demeurent le recours permanent ; vers elles sont focalisés les intérêts locaux, voire régionaux. En tant que support ou matière de toutes les activités économiques principales du pays en général (agriculture, élevage, pêche, exploitation minière etc.) et du cercle de Nara en particulier (surtout agriculture et élevage), elles constituent encore les seules richesses sûres pour la survie et le développement des communes nouvellement créées. Car elles permettent aux populations, à travers leur collectivité décentralisée, de soutenir leurs activités de production et même de percevoir des droits d'exploitation. Si ces fonds perçus n'améliorent pas directement le niveau de paiement des taxes de développement, ils aident les villageois à faire face à certaines dépenses collectives telle la contre partie à des actions soutenues par des partenaires. Ceci ou cela contribuent à élever le niveau des investissements dans les communes et à renforcer le bien-être. Que ferait la collectivité de base s'il en était autrement.

Dans cette bande agro-écologique de type sahélien, les ressources naturelles sont essentiellement : l'eau (des mares, puits, forages), les terres de culture, les ressources forestières (pâturages, plantes médicinales, arbres fruitiers etc.), la faune (très pauvre).

Le niveau de compétition autour des ressources naturelles est source de conflits de divers ordres. Les enjeux pour les collectivités décentralisées déterminent le rôle et la place de celles-ci dans les conflits et dans la gestion des conflits.

Les causes des conflits

Le système économique du cercle de Nara basé essentiellement sur l'agriculture et l'élevage repose fondamentalement sur les ressources naturelles du milieu en terres agricoles, pâturages, points d'eau. Des activités secondaires tels que la cueillette ou l'artisanat ne nécessitent pas moins la présence en bonne qualité de ces ressources.

La production céréalière étant chroniquement déficitaire, l'agriculture est de plus en plus itinérante et sollicite toujours plus de surface.

La cohabitation de l'agriculture et l'élevage dans un espace caractérisé par l'absence quasi totale de SAT (schéma d'aménagement des terroirs) ainsi que par la qualité moindre des ressources disponibles. Ainsi les champs se retrouvent sur les pistes des animaux et les animaux vont paître aux alentours des champs cultivés avec les fréquents dégâts des divagations. Aussi, à cause des hauteurs de pluies presque toujours insuffisantes, les champs se rapprochent des points d'eau de surface telles que les mares qui servent de lieu d'abreuvement des troupeaux .

Depuis la fin des années des grandes sécheresses qui ont frappé le Mali à l'instar des autres pays du Sahel, nous avons assisté à une reconstitution des troupeaux de part et d'autre de la ligne de frontière avec la Mauritanie qui n'a pas été accompagnée de restauration des écosystèmes dégradés. En conséquence, la pression sur les ressources a subi une croissance presque exponentielle entraînant surpâturage, régression des espaces pouvant servir à des fins pastorales et développement des litiges inter – sectoriels.

En raison de la nécessité de mouvement des troupeaux dans un sens comme dans l'autre de part et d'autre de la ligne de frontière, compte tenu de l'impérieuse nécessité aussi

de réglementer le séjour et l'utilisation des ressources sur les lieux d'accueil, le Mali et la Mauritanie, deux pays voisins à vocation agro – pastorale et pastorale, ont établi un accord de transhumance.

En dépit de cet accord, la rareté des points d'abreuvement, l'insuffisance des pâturages, la qualité du gardiennage poussent souvent les éleveurs sédentaires et transhumants dans des conflits. Les effectifs élevés du cheptel transhumant provoquent la surexploitation des pâturages locaux et des points d'eau pendant leur séjour de tous ans, contribuant ainsi à la dégradation générale de l'environnement.

La rareté de plus en plus marquée des ressources disponibles entraîne des conflits au caractère parfois armé, avec des coups et blessures. C'est surtout au niveau de l'abreuvement des animaux dans les mares toutes temporaires, autour des puits, à propos de l'exploitation des pâturages ou des terres situées près de la ligne de frontière, que l'on assiste au plus grand nombre des conflits entre éleveurs. C'est le cas typique de Missira Samoura avec son voisin mauritanien qui a vu l'implication des autorités administratives et politiques des deux pays.

Les relations de bon voisinage des temps passés entre les transhumants mauritaniens et les sédentaires maliens ont favorisé la mise en place d'infrastructures hydrauliques (puits surtout) par les étrangers sur des terres des autochtones. Avec les changements liés au temps et au degré de sollicitation, les heurts inhérents à la cohabitation cèdent la place à des conflits, entraînant parfois des ruptures de contrats locaux d'exploitation. A cela s'ajoutent les effets de la non délimitation des frontières entre les deux pays favorisant un lot de revendications et contestations des parcelles de terroirs. Cela devient plus marquant en cas d'action de mise en valeur. *Exemple* : Mame Yadass et ses voisins mauritaniens autour d'un espace qui abrite un forage récemment réalisé.

Il faut noter cependant que les mouvements des troupeaux bovins surtout concernent ceux des deux pays ; le territoire mauritanien servant de terre d'accueil pendant les périodes des grandes pluies. Tout cela n'a point empêché les problèmes de se poser avec parfois des implications entre les deux pays. C'est en cela que s'expliquent les accords dont celui de transhumance entre les deux pays.

Des ressources inter – communautaires font parfois l'objet de conflits dans cette région ; cela est dû en général à la diversité des utilisations incompatibles entre elles et au recul continu des conditions favorables du milieu. *Exemple* : cas de la mare de Kawassi entre N'Goumel et Guesséri.

L'accroissement des espaces cultivés, la diminution de la qualité des ressources nécessaires et le caractère fortement itinérant de l'agriculture contribuent à l'effritement de la solidarité

inter – paysanne autour des jachères ; il est de plus en plus rare de prêter ces terres à d'autres exploitants. Dans certains cas, les contradictions entre les règles coutumières de gestion des ressources naturelles et les termes des codes modernes ne facilitent pas la prévention et la gestion des conflits dans le domaine de l'utilisation des terres, des pâturages aériens, etc. Avec la démocratisation du pays qui trouve son parachèvement dans la décentralisation, la quête des voix pour les politiciens alimente certains conflits.

Les acteurs directs des conflits

Dans presque tous les cas connus, recensés auprès des services compétents dans leur gestion, les conflits qui opposent les utilisateurs ou propriétaires des ressources naturelles dans le cercle de Nara sont des conflits d'intérêt économique ou socio – économique. Ils opposent plus fréquemment les agriculteurs et les éleveurs (sédentaires ou transhumants). Il s'agit alors de conflits provoqués par des dégâts d'animaux en divagation dans les champs ; ils sont les plus violents avec parfois coups et blessures. Notons cependant que la plus part des agriculteurs possèdent leur petit troupeau et sont alors concernés tantôt comme propriétaires d'animaux, tantôt comme propriétaire de champs. Dans d'autres cas, les éleveurs sédentaires et nomades ne s'entendent pas sur l'utilisation ou sur les modalités d'utilisation des ressources locales, en particulier les points d'eau, les résidus de récoltes ; on assiste même à des litiges sur la propriété. Les aménagements non autorisés sur des terroirs d'autrui entraînent parfois des réactions musclées et radicales, des déguerpissements par des locaux. Les cas les moins fréquents sont ceux qui opposent les agriculteurs entre eux à propos de terres.

Les femmes ne sont pas directement impliquées dans les conflits de gestion des ressources naturelles, excepté les cas où elles sont propriétaires de terres. Elles sont pourtant exploitantes directes des produits de cueillette qui procurent quelques revenus complémentaires (jujube, gomme arabique) en même temps qu'elles sont exploitantes des terres de culture (soninké, bamanan) et propriétaires d'animaux. Exceptionnellement à Ballé, une femme a été directement partie opposée lorsqu'un homme a tenté de réaliser un puits/puisards dans la parcelle qu'elle exploitait. L'affaire transportée à la justice de Nara a traîné pendant quelques années alors qu'une mesure intermédiaire de mis en défens prévalait. Certaines personnes ayant pris part sont décédées et la croyance mystique s'y est mêlée. Alors la femme a récupéré la parcelle sans autre opposition.

L'absence des femmes sur les fronts de conflits doit –elle se comprendre en terme de facteur d'apaisement social ou comme la traduction de leur manque d'influence dans la gestion des ressources naturelles. En tout cas, elles ne sont propriétaires de terres, de mares, de puits, de pâturage, etc. dans aucune des communautés du cercle de Nara.

Conséquences des conflits

Compte tenu de la divergence des acteurs impliqués dans les conflits de gestion des ressources naturelles, ces derniers rendent de plus en plus difficiles la conception et la mise en application des SAT (schémas d'aménagement des terroirs) et des plans de gestion car les espaces de consensus se rétrécissent. De là, les mêmes conflits persistent avec des risques de plus en plus grands de leur exacerbation. Les effets anthropiques dans la dégradation générale de l'environnement s'amplifient et s'accélèrent au bénéfice de l'anarchie.

Les agressions physiques, les difficultés de cohabitation, l'appauvrissement des protagonistes lié au coûts de certaines procédures, etc.

Toutes les activités, pour lesquelles les ressources naturelles en dégradation continue servent directement de moyens de production, subissent des contraintes chaque fois plus grandes.

Selon leur mode de gestion, les conflits ici en question peuvent affecter durablement la cohésion sociale et ainsi entraver la conception et la mise en oeuvre correcte des projets

de développement communautaires. En effet, une plainte à la justice pour règlement de conflit signifie la fin de toute autre relation.

Mécanismes de gestion des conflits

Ces mécanismes concernent aussi bien l'utilisation des dispositifs locaux traditionnels que la gestion des conflits par les services d'administration et de justice. Selon l'étude sur les mécanismes traditionnels de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le cercle de Nara (STOP-SAHÉL, juin 2000), les principales institutions locales chargées de la gestion des conflits sont le chef de village assisté de ses conseillers. La vie sociale est placée sous sa conduite. Il assume de nombreuses fonctions et est entre autres :

- Dépositaire des terres et gestionnaire des ressources naturelles du terroir. A ce titre, il attribue sur demande, des parcelles d'habitation et de culture ;
- C'est lui qui veille au respect des us et coutumes et à l'accomplissement des différents rites et notamment des rites agraires ;
- En dehors du chef de village, il y a traditionnellement d'autres acteurs chargés de la gestion de l'eau et des pâturages.

Les notabilités, les chefs religieux, les personnes ressources et de bonne volonté assurent la médiation entre les parties en conflit.

Les mécanismes plus ou moins élaborés consistent en une articulation des institutions et procédures traditionnelles avec celles relevant de l'Etat post-colonial.

La mise en place d'un comité de médiation et de suivi, dans toutes les ex arrondissements des 4 cercles du Sahel occidental (Nioro, Nara, Diéma et Yélimané) suite aux recommandations du collectif des députés de ces circonscriptions fournit un dispositif qui renforce le mécanisme traditionnel dans la mesure où il participe à la médiation et réfère les protagonistes devant les institutions traditionnelles.

Il sera intéressant de savoir aujourd'hui dans quelle mesure les nouvelles autorités communales s'appuient-elles sur ces structures pour les cas de conflit d'envergure inter – communautaire. Car dans les cas où les institutions traditionnelles et les leaders n'arrivent pas à résoudre un conflit, le maire doit mobiliser la commission intercommunautaire de suivi des conflits (composée de représentants de tous les villages et de toutes les ethnies de la commune) en vue d'aider au règlement à l'amiable.

L'administration et la justice sont souvent saisies en cas de conflit. Mais, par souci d'efficacité, l'administration conseille aux parties en conflit de s'adresser aux institutions traditionnelles. De même, les chefs de villages et conseillers associent les membres du comité de suivi et de médiation au processus de règlement des conflits. La justice, quant à elle, ne se presse guère dans le traitement des dossiers pour ainsi donner le temps aux intéressés de revenir à de meilleurs sentiments et, pourquoi pas, la dessaisir pour un règlement à l'amiable. Ainsi, il y a rarement des décisions de justice dans les conflits liés aux ressources naturelles ; et lorsqu'il y en a, elles satisfont rarement toutes les parties, d'où le recours à des appels à Bamako. Ces rebondissements résulteraient d'une crise de confiance entre les populations et les institutions de l'Etat (justice, administration).

A défaut de plate forme générale opérationnelle de prévention et de gestion des conflits en rapport avec les ressources naturelles, les intervenants ont à leur portée un ensemble de dispositifs à la base dont le fonctionnement pourrait être amélioré avec plus d'accent sur la prévention des conflits et sur la médiation. Tout d'abord, il faut arriver à maximiser les possibilités de dialogue entre les entités en présence et appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre des schémas d'aménagement et des plans de gestion des terroirs (villageois, communaux, intercommunaux, etc.). L'oeuvre entreprise par STOP-SAHÉL à partir de son programme de Fallou constitue une esquisse dans ce sens qui mérite d'être accompagné.

Quant à la démarche du GRAD en la matière, elle se doit d'être originale et refléter le niveau de compétence de l'ONG ailleurs prouvée ; la bonne réussite sera conditionnée à l'implication de tous les concernés en tant que partenaires au développement ou comme bénéficiaires. L'intégration des actions au niveau institutionnel et du terrain, sinon la concertation permanente, permettront d'élargir les espaces de solidarité nécessaires au développement durable.

L'association des maires du cercle de Nara pourrait jouer un rôle déterminant pour la meilleure fonctionnalité des mécanismes déjà existants et pour mieux accompagner les initiatives en cours dans le domaine de la prévention et gestion des conflits car les conflits gênent le développement.

Pour la finalité recherchée, il est nécessaire que les différents acteurs prennent conscience des enjeux et jouent leurs rôles dans la complémentarité.

./.

Role de la femme dans la prevention et la gestion des conflits de gestion des ressources naturelles dans le cercle de Nara.

1. Introduction

Situé à l'extrême Nord de la région de Koulikoro, le cercle de Nara est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, au sud par les cercles de Banamba et Kolokani, à l'ouest par les cercles de Diema et Nioro du Sahel et à l'est par le cercle de Niono.

Il couvre une superficie de 30.000 km² soit 1/3 de la région de Koulikoro. Sa population est composée de Sarakolla, Maurrees, Peulhs et Bambaras. Son climat est de type sahelien. La saison pluvieuse est de 3 à 4 mois avec une menurie d'eau à plusieurs niveaux.

La végétation arbustive est composée d'arbres épineux et d'espèces ligneuses avec de grands pâturages sollicités par les éleveurs. Les sols sont généralement argilo-sableux. Sur le plan hydrographie, les cours d'eau se résument à des mazes temporairement alimentées par les eaux de pluie, les puits et forages.

La population résidant dans cet espace à vocation agro silvo pastoral se livre essentiellement à l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, l'exploitation forestière. L'agriculture qui connaît un essor considérable mais dépendant des aléas climatiques, l'élevage extensif et le manque de points d'eau permanents engendrent de sérieux problèmes. Des ressources insuffisantes par rapport aux besoins accrus des populations d'où la naissance des conflits par rapport à leur utilisation.

Quelles sont les ressources? On peut citer entre autres la terre, l'eau, les végétaux, la faune ... De ces ressources naturelles l'homme tire sa substance d'où nécessite de les bien gérer.

II. Les genres de conflits les plus fréquents

Conflits entre les femmes elles-mêmes, entre femmes et éleveurs, entre agriculteurs et agriculteurs, entre éleveurs et éleveurs, entre agriculteurs et éleveurs, communautés et communautés. Ces conflits naissent autour de points d'eau (puits, forages, mares) les champs, le foncier, les dégâts d'animaux, et les vols de bétail pour ne citer que ceux-là.

III. La femme dans le développement socio-économique

Les femmes constituent la majorité numérique de la population soit plus de 51%. Elles jouent un rôle prépondérant en tant qu'épouse, mère, citoyenne et productrices. Et il est indéniable qu'aucun développement ne peut se faire sans la moitié d'un pays, d'une région, d'une localité. C'est ensemble qu'on peut configurer nos efforts pour obtenir de meilleurs résultats. De ce fait il est nécessaire de prendre en compte les besoins des femmes rurales et de les impliquer dans la gestion des terroirs.

L'intérêt et le rôle des femmes en matière de gestion des ressources naturelles doivent être considérés sous deux angles. D'une part, il y a l'aspect utilisation/exploitation de ces ressources par les femmes et d'autre part celui de la contribution des femmes à la protection et à la restauration de ces ressources.

1) Accès et gestion des ressources naturelles par les femmes:

Certaines ressources sont nécessaires au travail des femmes

- Le sol en tant support de l'agriculture (cerealiculture, maraichage)
- Le bois en tant comme source energie
- L'eau pour les besoins vitause : La consommation familiale, l'agriculture, l'elevage, la peche
- Les multiples produits de cuillette

La possibilite par les femmes d'acceder aux ressources naturelles est liée à des facteurs d'ordre socio-culturel. Il s'agit specifiquement de l'impossibilité d'acces des femmes à la propriete fonciere. La coutume reconnait au chef de famille le droit de gerer la terre et la femme doit se contenter d'un droit d'acces. Les contraintes socio-culturelles, la quasi absence de communication avec les hommes limitent la place que les femmes exercent dans la systemes sociaux et de facon specifique dans les rapports genres.

2) Facteurs de blocages

Les femmes sont considerées comme des beneficiares passives c'est à dire les utilisatrices potentielles de ces ressources et non comme des agents de decision.

La non prise en compte des responsabilites traditionnelles des femmes apparemment bien sur que les mecanismes de fonctionnement des communautés different d'une communauté à une autre, mais depuis les temps immemoriaux, le système de fonctionnement selon nos moeurs et coutumes fait que dans certaines communautés encore la femme ne peut pretendre à la parole devant l'homme et ne peuvent etre invités à se prononcer ensemble sur une meme probleme, sur un même problème au même moment.

IV. Role de la femme dans la gestion et la prevention des conflits de GRN

Les femmes dans leur rôle de prevention et de gestion des conflits doivent cultiver l'amour, la solidarite, la concertation, le dialogue, le respect des engagements pour une vie communautaire.

- Doit jouer le role de sensibilisation, de mobilisation, de diffusion des mots d'ordrre de reconciliation
- Elle doit lutter contre les idees subversives qui sont de nature à aggraver les hostilités. Ainsi pour jouez pleinement son role de facon apparente et compte tenu aujourd'hui de l'evolution du monde, il est necessaire que les femmes soient effectivement impliquées dans toutes les phases de processus de negociations pour leur permettre de s'affirmer.
- Etre membre actif de toutes les structures de gestion
- Une plus grande implication de la femme dans la prevention et la gestion des ressources naturelles pour corriger certaines insuffisances des reecommandations doivent se faire à l'enddroit de la femme
- Acces des femmes à la terre au meme titre que les hommes
- Implication des femmes à la gestion des terroirs
- Prise en compte des besoins des femmes dans les projets de developpement
- Sécurisation des terres acquises par les hommes
- Développer des activités generatrices de revenu

Ameliorer le degré d'éducation et d'alphabetisation afin de mieux gerer ses activités par la crreation de centre d'alphabetisation

Creation des banques cereales

Develoopezurtout un programme de micro-credit à l'endroit des femmes

V. Quelques cas de prevention et gestion des conflits

1. Conflit entre les femmes et eleveurs dans le cass de degaats d'animaux dans le permietre maraicher
2. Conflit entre femmes et femmes dans le cadre de pret de terre pour la maraichage
3. Conflit entre femmes et eleveurs dans le cas de degats dans le champ de mil

Quelque soit le cas les femmes ont toujours chercher à gerer les problemes sans pour autant impliquer la justice. Mais force est de constatez que tous ces cass on fait l'objet de recours à la justice. Notre soouhait est que tout se passe à l'amiable pour préserver les liens entre les communautésées.

VI. Conclusion : Au sortez de cet atelier, nous esperons qu'une strategie globale prenant en compte tous les aspects de la gestion des conflits dans la GRN pouuurra etre elaborée en vue d'atteindre nos objectifs dans ce domaine

Je vous remercie.

Mme Diawara Lallabou Cissé
Collectif des femmes de Nara

Communication 4

Thème : Conflit et Loi

Le rôle du droit moderne et du droit coutumier dans la prévention et la gestion des conflits de Gestion des ressources naturelles (GRN) dans le cercle de Nara. Facteurs favorables et défavorables dans la résolution des conflits.

Introduction: Le choix porté sur ma personne pour vous entretenir de ce thème ne me paraît pas un hasard quand on pense au rôle d'une Justice de Paix à Compétence Etendue et les problèmes malheureusement variés et complexe que nous rencontrons dans le traitement des dossiers fonciers. Cependant, le sujet est de spécialité lorsqu'on parle de ressources naturelles (eau, gaz, sol)

1. Le règlement des conflits du point de vue droit moderne

Aussi bien dans le cadre de la prévention que dans la gestion des conflits résultant des ressources naturelles on ne dispose pas d'arsenal juridique moderne qui ne tire sa source que des coutumes.

Aussi le droit foncier répond très timidement aux attentes des populations et toutes les affaires jugées conformément aux textes resurgissent toujours étant donné qu'il y a des non satisfaits.

Cependant, nous devons faire une distinction entre la gestion ponctuelle et la résolution durable des conflits. Il est aussi essentiel que les Justiciables par des moyens de sensibilisation comprennent que le foncier et plus précisément les ressources naturelles sont du domaine de l'Etat qui est premier propriétaire. Les justiciables doivent aussi comprendre que seul l'Etat détenteur de vrai titre peut céder ou octroyer à titre définitif ou précaire. Qu'il n'appartient qu'à l'Etat conformément à l'article du code domaniale et foncier.

2. Type de conflits dans le cercle de Nara

De notre prise de fonction à ce jour, 4 conflits fonciers ont surgi et ont été jugés soit à la satisfaction des acteurs ou affaires ayant fait l'objet d'appel. Il s'agit d'une expulsion sur les terres de bourguébé (Commune Rurale de Dogofry, dans l'arrondissement de Ballé) entre peulhs et maures. Cette autre affaire à Guesséry dans la Commune Rurale de Nara entre maures de la même communauté. Cette autre affaire dans la Commune Rurale de Fallou. Une dernière affaire à Teydoum, dans Commune Rurale de Nara relative à une expulsion sur leurs terres de cultures revendiquées par des maures et peulhs. De toutes les façons ces affaires ont été jugées conformément à la déposition des témoins. Nous avons constaté aussi que la plupart des protagonistes ne détiennent pas d'acte écrit soit de cession ou d'attribution provisoire.

Démarche: Dans le cadre de la résolution des conflits, la première démarche consiste à procéder à la conciliation entre les parties, à un transport sur les lieux et l'audition des témoins produits par les uns et les autres avant toute décision judiciaire qui est la dernière alternative.

Dans la situation actuelle la gestion des litiges ou conflits (consiste à la recherche de moyens d'action permettant de manière consensuelle de trouver les meilleures solutions) doit être prise par le biais d'au moins trois paramètres :

1. En considérant le conflit (et non son expression perturbatrice) comme processus normal, souhaitable dans la société ; les litiges étant considérés en ce cas comme l'expression de besoin ou préoccupations positives non satisfaites ou pas prises en charge dans les communautés concernées.
 2. En recherchant les solutions durables et légitimes par le fait de tenir compte et d'impliquer toutes les parties prenantes dans un cadre durable et cohérent de négociation.
 3. En ayant une approche concertée et des méthodes sur les conflits ponctuels par le rétablissement de la communication entre les parties. La levée de malentendus est souvent un préalable à la recherche de solution de fond. C'est en ce domaine que d'énorme capital social de notre pays peut et le plus facilement trouver à s'employer. Mais sur cette question, il y'a lieu de remarquer l'absence d'un mécanisme de prévention de gestion et de résolution durable des conflits.
3. Mécanisme de Résolution avec les structures formelles ou gestion coutumière
Les litiges fonciers (terres de culture, pâturage, zone de pêche, points d'eau etc.... entre familles ou entre communautés) sont d'abord gérés au sein de la communauté ou entre les communautés concernées dans le but de rechercher toujours une solution négociée conformément aux coutumes et valeurs locales avec les notables et les chefs religieux. En cas d'échec les structures formelles interviennent.

La gestion coutumière (chef de village, conseiller, chef religieux) est une nécessité lorsqu'il n'y a pas d'influences extérieures.

Quand il s'agit de litige de terre, pâturage, mare, terre séchée etc. ... on se réfère théoriquement à la coutume ou Maire qui détermine qui avait la propriété coutumière de la ressource. Une fois qu'on est fixé, la coutume à force de loi avec un procès verbal de conciliation.

Exemple : Résolution de litige de terre à Dilly entre ressortissants peulhs pris par les chefs religieux.

En cas de désaccord un procès verbal de non conciliation est transmis à l'autorité judiciaire qui tranche en dernier ressort. Même dans ce cas ; si la justice est saisie, elle consulte l'administration et certains notables avant de trancher dans le but de se rapprocher de la réalité des faits et d'atténuer les conséquences négatives éventuelles de la décision judiciaire : exemple : Teydoum, consultation des autorités villageoises locales.

Les conseils de village ou fraction demeurent la principale institution traditionnelles de résolution des conflits car détentrices des valeurs et tradition de leur Communauté et ayant une connaissance approfondie des liens et relations qui existent entre les familles et les communautés.

Ils sont aidés par les sages, les chefs religieux et les hommes de caste.

Après cette brève intervention, qui me semble-t-il-vous à plus ou moins rapproché des réalités que nous gérons, il m'a paru utile de faire *des propositions et recommandations suivantes* :

1. La création d'un mécanisme qui sera l'espace de dialogue, d'échange et de concertation.
2. La valorisation des solutions locales traditionnelles ou nouvelles formations de gestion et de contrôle des ressources naturelles.
3. La formation de médiateurs sociaux en conciliation prenant en charge nos valeurs et pratiques traditionnelles.
4. La mise en place au niveau de toutes nos communes rurales d'une structure de conciliation composée de personnes ressources respectées localement.
5. L'implication des chefs et notabilités traditionnels dans le choix des assesseurs et experts.
6. La mutation du corps des assesseurs en médiateurs sociaux et leur formation dans ce sens.
7. La collaboration avec les mécanismes existants chargés de la résolution et de la gestion des conflits.

Je vous remercie.

*Communication présentée par
Housseini Salaha Cissé, Juge de la Paix
A Compétence étendue de Nara*

DISCOURS

DISCOURS D'OUVERTURE DU DELEGUE DU GOUVERNEMENT DANS LE CERCLE DE NARA A L'ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES INSTITUTIONS LOCALES

Monsieur le Coordinateur du GRAD

Monsieur le Maire de la Commune de NARA

Monsieur le President du conseil de cercle

Monsieur le Juge de Paix

Messieurs les Responsables du GRAD

Mesdames, Messieurs, les Participants.

C'est un agréable plaisir pour moi de présider ce matin l'ouverture de l'Atelier de concertation avec les institutions locales a Nara.

Que les organisateurs de cette rencontre, trouvent ici l'expression de notre connaissance et de notre profonde gratitude. A vous participants, merci d'être venus malgré vos multiples préoccupations.

Ces réunions de concertation résultent du programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits entrepris par le consortium d'ONG-GRAD-JAM SAHEL et IIED.

Au cours de 2 journées de travail, nous serons davantage édifiés sur le programme de Recherche-Action et Identification ensemble les questions de recherches spécifiques a notre zone. Nous sommes au Sahel ou les ressources Naturelles sont rares, chères maies indispensables a la survie des populations. De cette situation découlent s'eternels conflits entre différents acteurs : essentiellement éleveurs et cultivateurs pour ne citer que ceux-cla.

Pour ces raisons, un cadre de concertation des différents acteurs et partenaires revêt une importance capitale et doit fournir aboutir a une institution locale efficace, transparent et respectable capable d'anticiper ou de juguler toute dynamique conflictuellement sur le terrain

En espérant que sortiront de cet atelier des resolutions et recommandations pertinentes, je declare ouvert l'atelier de concertation avec les institutions a Nara

Je vous remercie

DISCOURS DE CLOTURE DU DELEGUE DU GOUVERNEMENT DU CERCLE DE NARA A L'ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES INSTITUTIONS LOCALES

Monsieur le Président du conseil de cercle

Monsieur le Maire de la Commune de Nara

Messieurs les responsables du GRAD

Mesdames et Messieurs les Participants

Nous nous retrouvons ce jour pour la clôture des 2 jours d'Atelier de concertation avec les Institutions locales de Nara. Pendant 2 jours des exposés thématiques suivis de débats comme :

- la présentation du programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits,
- la problématique des conflits de gestion des ressources naturelles,
- le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits de GRN,
- Le rôle du droit moderne et du droit coutumier dans la prévention et la gestion des conflits du même ordre.

Nous adressons nos félicitations aux conférenciers pour la qualité des exposés et à vous-même participants pour notre participation positive aux débats aussi bien en plénière que dans les travaux de groupes.

J'ose espérer qu'il sera fait bon usage des recommandations pertinentes issues de cet atelier.

Nos encouragements s'adressent au consortium d'ONG initiateur de cette mise en œuvre. Merci à tous pour votre participation de qualité dans un débat franc et responsable d'échanges fructueux empreints de convivialité.

LISTE DES PARTICIPANTS



N0	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	LOCALITE / SERVICE
1	Hatoumata DAMBA	Animatrice	AFAD - NARA
2	Diankamady DANTHIOKO	Maire Dogofry	BALLE
3	Mahamadou DIAWARA	Maire de la CR Dabo	BOULAL
4	Anthioumane	Charge de volet PISA	NARA
5	Oumar Sadik CAMARA	Charge de volet PISA	NARA
6	Barou M. COULIBALY	Suivie-Evaluation PISA	NARA
7	Modibo Kane DOUKOURE	Représentant. Maire	FALLOU Cation
8	Amadou CISSOKO	Maire	ALLAHINA
9	Souleymane TOUNKARA	Maire	GUINEIBE
10	Makan TOGOLA	Maire	GUIRE
11	Mohamed Lagdaf COULIBALY	Représentant Association	GORONGA
12	Sidi Abdala DIARRA	Maire	GORONGA
13	Bagna N'DIAYE	Représentant	GUENEIBE
14	Diadie CAMARA	2eme Adjoint Maire Dogofry	BALLE
15	Cheick TRAORE	Representant Association	GUENEIBE
16	Fatama DIRRA	Conseiller de Maire	GORONGA
17	Bella Banthi DOUCOURE	2eme Adjoint au Maire	OUGAGADOU gombou
18	Baba Hamed KOUREICHI	Président Chambre d'Agriculture	NANA
19	Assa COULIBALY	UFINA	NARA
20	Chiaka KAMATE	Représentant Yiriwa Ton	MOURDIAH
21	Fatoumata SOUMARE	Représentant Benkadi	GOUMBOU
22	Cheick Sadibou DIARRA	Président As. Ouagadou-Bida	NARA
23	Lalla Aiche DICKO	Asso. Femmes Keibane Moure	NARA
24	Hamady Boubou BOLLY	Association Eleveur Kaoural	NARA
25	Moussa BAGAYOKO	Coordinateur PISA	NARA Vallée du Serpent
26	Modibo SYLLA	Secrétaire Administratif	KALOUMBA
27	Koumba KEITA	Groupe FAIDA	DILLY
28	Baaba BOLLY	Eleveur	TIAPATO
29	Bouba L. KOUYATE	Eleveur (Association villageoise)	DILLY
30	Abdrmane FADEL	Secrétaire Général (Maire)	DILLY
31	Yagare DAMBA	Organisatrice Collectif / Femmes	NARA
32	Nana SOUCKO	Coopérative multifonctionnelle	NARA
33	Naba SOUCKO	Association des Femmes	BEREGUINARE
34	Mme Diawara Lallabou CISSE	Collectif des Femmes	NARA
35	Mahamadou TOUNKARA	Président de la Valet Serpent	KULAMBA
36	Papa SACKO	Correspondant de Presse AMAP	NARA
37	Guy ROUSSEAU	Conseiller Technique PISA	NARA
38	Lassina SANGARE	Secrétaire Général	ALLAHINA
39	Bakary KONE	Hydraulicien T.S. Genie Rural	GRAD / MOURDIAH

40	Douty DIARRA	2eme Adjoint Maire de Niamana	MOURDIAH
41	Housseini CISSE	Juge de Paix A.C.E	NARA
42	Yacouba KEITA	Représentant Maire	NARA
43	Boubacar Oucka Boly	Président Conseil Cercle	NARA
44	Nicky HODGES	GRAD	SEVARE
45	Gouro S.A. DIALLO	GRAD	BAMAKO
46	Idrissa MAIGA	GRAD	BAMAKO



PROGRAMME INDICATIF

Horaires :	Matin	:	9h 00 - 13h 00
	Pause café	:	10h 30 – 10h 45
	Pause Déjeuner	:	13h 00 - 14 h 30
	Après midi	:	14h 30 - 18 h 30

Jour 1

Matin

- Ouverture 9h00
- Présentation des participants

- Exposés suivis de débats :
 1. Présentation du programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits. Par Idrissa Maiga et Nicky HODGES GRAD
 2. Problématique des conflits de GRN dans le cercle de Nara : Analyse des causes et des conséquences , les acteurs impliqués , les problèmes transfrontaliers , le rôle des collectivités décentralisées . Par PISA
 3. Le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits de GRN dans le cercle de Nara . Par Mme Lallabou Cissé , collectif des femmes de Nara
 4. Conflits et Lois : Le rôle du droit moderne et du droit coutumier dans la prévention et la gestion des conflits de GRN dans le cercle de Nara (facteurs favorables et défavorables dans la résolution des conflits) . Par Mr Cissé Housseïni Salaha

Après midi

TRAVAUX DE GROUPE

Jour 2

Restitution des travaux de groupe / Débats
Synthèses
Clôture

THEMES POUR LES TRAVAUX DE GROUPE

1. Elaborer des critères de choix définitif des études de cas et justifier chacun des critères retenus
2. Trouver les questions de recherche les plus pertinentes pour atteindre les objectifs de l'étude
3. Proposer deux conflits qui peuvent être retenus pour servir les études de cas et donner les possibilités et les blocages prévisibles pour chacun .
4. Proposer les meilleures modalités d'implication et de participation effective des ressources humaines locales à toutes les étapes du programme de renforcement

NB : *Chaque groupe traitera les quatre thèmes*